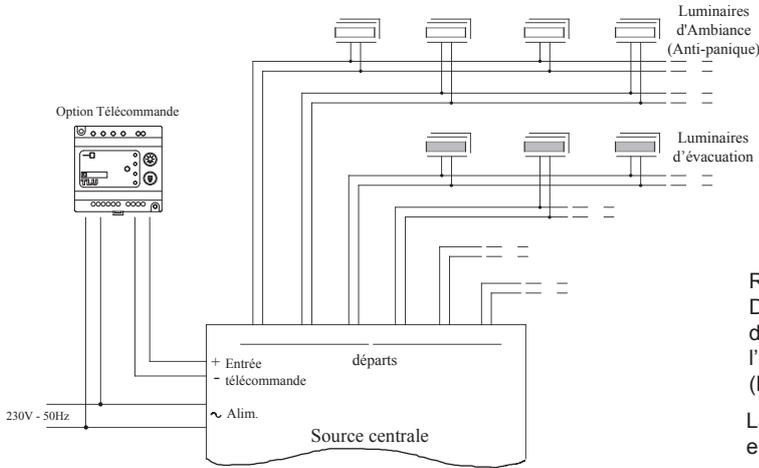


NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN

Luminaires pour Sources Centralisées (L.S.C.)

Série LSC PLANÈTE 400 DISC (LUM22132 - LUM22133)

1 SCHÉMA de BRANCHEMENT

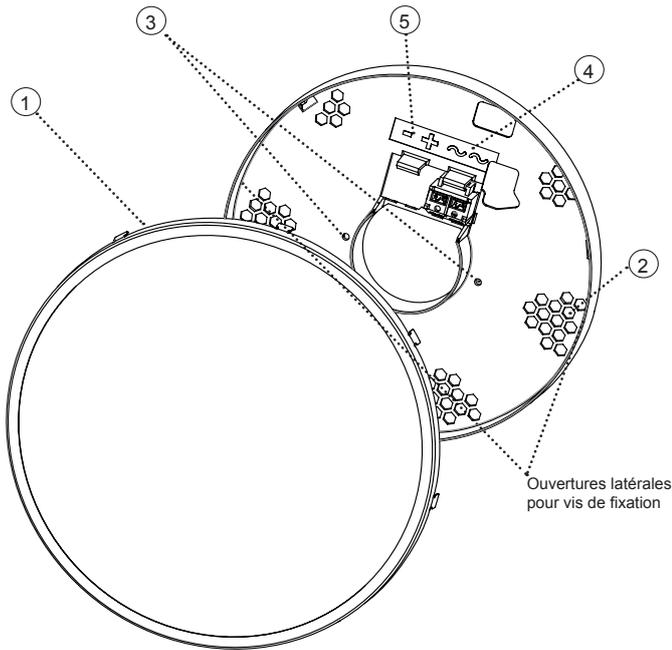


Ta=25°C
(Température ambiante)

Remarque : Branchement en alternance
Deux luminaires consécutifs doivent être alimentés par deux circuits distincts afin d'assurer un maintien suffisant de l'éclairage en cas de défaillance de l'un des deux circuits (Règlement de Sécurité).

La température d'utilisation et de stockage doit être comprise entre 5°C et 40°C.

2 FIXATION ET RACCORDEMENT



Note : Le câblage du bloc doit être réalisé en fil rigide 1,5 mm² ou 2,5 mm².

- Utiliser l'ouverture centrale du socle pour amener les câbles jusqu'au connecteur.

- Fixer le fond de l'appareil (2 x vis Ø 5mm non livrées) en utilisant :
 • 2 trous hexagonaux
 • le nid d'abeilles (2)
 • le socle sur un boîtier CAPRI Planète Box 360 (référence CAP732040) ou équivalent, grâce aux 2 trous prévus à cet effet (3).
 Entraxe conseillé : 141 mm

- Câbler l'appareil en respectant les indications gravées sur le fond :
 (4) - Version 230VAC - 220VDC (~ ~)
 (5) - Version 24-48 VDC (+ -)

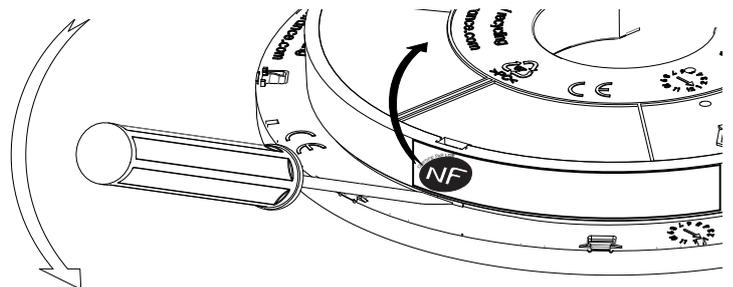
- Embrocher l'ensemble capot réflecteur (1) sur le socle.

- Utiliser les 2 vis fournies avec le produit pour verrouiller le produit assemblé à l'aide des 2 ouvertures latéralement opposées pour obtenir l'IK07.

3 DEBROCHAGE

Pour faciliter le débrogage du réflecteur par rapport à son socle, vous pouvez vous munir d'un tournevis plat.

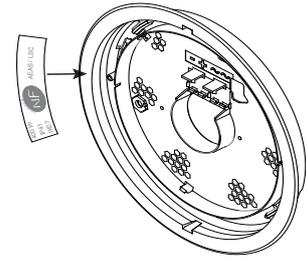
Placer le tournevis entre le fond et le capot, sous le logo NF et pivoter comme montrer sur le schéma ci-contre



4 MONTAGE ENCASTRE

En cas d'installation d'un produit encastré plafond, coller l'étiquette fournie dans le sachet accessoires.

Pour le câblage, se reporter au chapitre 2 de la notice.
 Pour la mise en place, se reporter à l'instruction de montage du LUM10541



LUM10541

5 CARACTÉRISTIQUES

Références	Code article	Numéro Homolog.	Tension(s) assignée(s)	Classe électrique	Puissance max consommée (VA)	Puissance max consommée (W)	Flux assigné NP/IP (lumens)	IP	IK	Normes de référence			Lampe de secours
										NFEN60598.1	NFC71802	NFEN60598.2.22	
PLANETE 24-48/400 DISC	LUM22132	12119	24-48 VDC	2		6	400	41	07	✓	✓	✓	✓
PLANETE 220/400 DISC	LUM22133	12120	220 VDC ou 230 V - 50-60 Hz	2	14	6,5	400	41	07	✓	✓	✓	✓
CADRE ENCASTREMENT	LUM10541							41	07				
VIS INVOLABLE	LUM10490												
KIT DE SUSPENSION	CAP008893												

Remarque : Ces luminaires sont des luminaires d'éclairage de sécurité. Il doivent être obligatoirement alimentés par une source centrale de sécurité et ne sont pas prévus pour être raccordés directement au secteur.

6 ENTRETIEN

L'ensemble de l'installation d'Éclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité. Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous conseillons le nettoyage régulier de la vasque et du réflecteur. Pour limiter l'impact de votre installation sur l'environnement et réduire votre facture d'énergie et de maintenance, il convient de faire fonctionner l'éclairage de sécurité d'ambiance en mode non permanent.



« Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE pro) ainsi que les accumulateurs au Nickel-Cadmium, au plomb ou au Nickel-métalhydrure qui peuvent équiper ces produits, sont néfastes pour l'environnement et la santé humaine ». Ils doivent être collectés sélectivement, traités et recyclés.

La collecte, le traitement et le recyclage des DEEE Pro et accumulateurs incorporés, de COOPER Sécurité SAS, sont assurés gratuitement par Récyllum.
 Plus d'informations sur : www.recyllum.com



Pour limiter l'impact de votre installation sur l'environnement et réduire votre facture d'énergie et de maintenance, il convient de faire fonctionner l'éclairage de sécurité d'ambiance en mode non permanent.

7 GARANTIE

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE :

COOPER SECURITE SAS garantit le bon fonctionnement des luminaires pendant une durée de deux ans aux conditions générales ci-dessous (la date de fabrication faisant foi).

- 1- Garantie totale pièces et main d'oeuvre.
 - 2- COOPER SECURITE SAS ne saurait être responsable en cas d'accidents dus à un vice ou défaut du luminaire.
 - 3- Tout luminaire défectueux sera retourné franco de port à COOPER SECURITE SAS - Parc Européen d'Entreprises II, Rue Beethoven, BP 184, 63204 RIOM Cedex .
- Les luminaires remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

LA GARANTIE EST NULLE :

- 1- En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SECURITE SAS.
- 2- Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.

COOPER SECURITE SAS s'engage à assurer la pérennité des pièces consommables (lampes et batteries) pendant 8 ans à compter de la date de la dernière mise sur le marché du produit.